DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2018/1651 DU CONSEIL

du 31 octobre 2018

relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement, notamment la troisième tranche pour 2018

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu l'accord interne entre les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, conformément à l'accord de partenariat ACP-UE et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer auxquels s'applique la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ([1]), et notamment son article 7, paragraphe 2,

vu le règlement (UE) 2015/323 du Conseil du 2 mars 2015 portant règlement financier applicable au 11e Fonds européen de développement ([2]) (ci-après dénommé le «règlement financier applicable au 11e FED»), et notamment son article 21, paragraphe 5,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à la procédure visée à l'article 21, paragraphe 5, du règlement financier applicable au 11e FED, la Commission doit présenter, pour le 10 octobre 2018, une proposition qui précise: a) le montant de la troisième tranche de la contribution pour 2018 et b) un montant annuel révisé de la contribution pour l'exercice 2018, pour les cas où le montant s'écarte des besoins véritables.

(2) Conformément à l'article 52 du règlement financier applicable au 11e FED, la Banque européenne d'investissement (BEI) a communiqué à la Commission ses prévisions actualisées des engagements et des paiements pour les instruments dont elle assure la gestion.

(3) L'article 22, paragraphe 1, du règlement financier applicable au 11e FED dispose que les appels à contributions utilisent d'abord les montants prévus dans les Fonds européens de développement (FED) antérieurs. Il convient, par conséquent, de lancer un appel de fonds au titre du 11e FED pour les fonds demandés par la Commission.

(4) Le 9 juillet 2018, le Conseil a adopté la décision (UE) 2018/965 ([3]) qui fixe le montant annuel des contributions des États membres au FED pour l'exercice 2018 à 4 250 000 000 EUR pour la Commission, et à 250 000 000 EUR pour la BEI,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les contributions individuelles au FED à verser par les États membres à la Commission et à la BEI au titre de la troisième tranche pour 2018 sont indiquées dans le tableau figurant en annexe.

([1]) JO L 210 du 6.8.2013, p. 1.
([2]) JO L 58 du 3.3.2015, p. 17.
([3]) Décision (UE) 2018/965 du Conseil du 6 juillet 2018 relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement, notamment la deuxième tranche et un montant annuel révisé pour 2018 (JO L 172 du 9.7.2018, p. 4).

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 31 octobre 2018.

Par le Conseil
Le président
J. BOGNER-STRAUSS

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES	Clé 10e FED %	Clé 11e FED %	3e tranche 2018 (EUR)		Total
			Commission	BEI	
			11e FED	10e FED	
BELGIQUE	3,53	3,24927	29 243 430,00	0,00	29 243 430,00
BULGARIE	0,14	0,21853	1 966 770,00	0,00	1 966 770,00
TCHÉQUIE	0,51	0,79745	7 177 050,00	0,00	7 177 050,00
DANEMARK	2,00	1,98045	17 824 050,00	0,00	17 824 050,00
ALLEMAGNE	20,50	20,57980	185 218 200,00	0,00	185 218 200,00
ESTONIE	0,05	0,08635	777 150,00	0,00	777 150,00
IRLANDE	0,91	0,94006	8 460 540,00	0,00	8 460 540,00
GRÈCE	1,47	1,50735	13 566 150,00	0,00	13 566 150,00
ESPAGNE	7,85	7,93248	71 392 320,00	0,00	71 392 320,00
FRANCE	19,55	17,81269	160 314 210,00	0,00	160 314 210,00
CROATIE	0,00	0,22518	2 026 620,00	0,00	2 026 620,00
ITALIE	12,86	12,53009	112 770 810,00	0,00	112 770 810,00
CHYPRE	0,09	0,11162	1 004 580,00	0,00	1 004 580,00
LETTONIE	0,07	0,11612	1 045 080,00	0,00	1 045 080,00
LITUANIE	0,12	0,18077	1 626 930,00	0,00	1 626 930,00
LUXEMBOURG	0,27	0,25509	2 295 810,00	0,00	2 295 810,00
HONGRIE	0,55	0,61456	5 531 040,00	0,00	5 531 040,00
MALTE	0,03	0,03801	342 090,00	0,00	342 090,00
PAYS-BAS	4,85	4,77678	42 991 020,00	0,00	42 991 020,00
AUTRICHE	2,41	2,39757	21 578 130,00	0,00	21 578 130,00
POLOGNE	1,30	2,00734	18 066 060,00	0,00	18 066 060,00
PORTUGAL	1,15	1,19679	10 771 110,00	0,00	10 771 110,00
ROUMANIE	0,37	0,71815	6 463 350,00	0,00	6 463 350,00
SLOVÉNIE	0,18	0,22452	2 020 680,00	0,00	2 020 680,00
SLOVAQUIE	0,21	0,37616	3 385 440,00	0,00	3 385 440,00
FINLANDE	1,47	1,50909	13 581 810,00	0,00	13 581 810,00
SUÈDE	2,74	2,93911	26 451 990,00	0,00	26 451 990,00
ROYAUME-UNI	14,82	14,67862	132 107 580,00	0,00	132 107 580,00
TOTAL UE-28	100,00	100,00	900 000 000,00	0,00	900 000 000,00